GROUPE CREDIT MUTUEL

INFORMATIONS RELATIVES
AU PILIER 3 DE BALE III
EXERCICE JUIN 2023

Indicateurs prudentiels ..... *Erreur ! Signet non défini.*
Indicateurs clés ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Risque de taux dans le banking book (IRRBB) ..... *Erreur ! Signet non défini.*
Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance ..... *Erreur ! Signet non défini.*

Indicateurs prudentiels

Indicateurs clés

Tableau KM1 : Modèle pour les indicateurs clés

Note indicative : le résultat est pris en compte pour les données de fin d'année (au 31 décembre). Les données trimestrielles intermédiaires (31 mars, 30 juin et 30 septembre) sont indiquées sans tenir compte du résultat de l'année en cours.

		a	b	c	d	e
	en millions d'euros	30.06.2023	31.03.2023	31.12.2022	30.09.2022	30.06.2022
	Fonds propres disponibles (montants)					
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	65 181	65 111	62 679	57 870	58 696
2	Fonds propres de catégorie 1	65 187	65 117	62 684	57 875	58 701
3	Fonds propres totaux	74 111	74 591	71 152	66 885	67 950
	Montants d'exposition pondérés					
4	Montant total d'exposition au risque	351 639	346 575	333 735	329 040	324 666
	Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant					
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	18,54	18,79	18,78	17,59	18,08
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	18,54	18,79	18,78	17,59	18,08
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	21,08	21,52	21,32	20,33	20,93
	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)					
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,98	0,98	0,98	0,98	0,98
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	1,31	1,31	1,31	1,31	1,31
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	9,75	9,75	9,75	9,75	9,75
	Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)					
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,47	0,10	0,03	0,02	0,01
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50
11	Exigence globale de coussin (%)	3,47	3,10	3,03	3,02	3,01
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	13,22	12,85	12,78	12,77	12,76
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	13,06	13,31	13,30	12,11	12,60
	Ratio de levier					
13	Mesure de l'exposition totale	942 755	938 989	940 252	926 372	909 672
14	Ratio de levier (%)	6,91	6,93	6,67	6,25	6,45
	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)					
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)					
EU 14b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)					
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
	Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)					
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
	Ratio de couverture des besoins de liquidité					
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	153 813	154 157	162 130	153 260	157 804
EU 16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	118 655	119 137	132 359	132 210	130 983
EU 16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	25 278	24 534	24 732	23 775	24 085
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	93 377	94 603	107 628	108 435	106 898
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	165	163	151	141	148
	Ratio de financement stable net					
18	Financement stable disponible total	633 365	632 212	625 044	626 078	626 881
19	Financement stable requis total	544 772	542 121	531 100	533 428	523 750
20	Ratio NSFR (%)	116,26	116,62	117,69	117,37	119,69

Risque de taux dans le banking book (IRRBB)

Tableau IRRBB1 : Informations quantitatives sur le risque de taux

	Scénarios de choc réglementaires **Supervisory shock scenarios**	a	b	c	d
		Changes of the economic value of equity		Changes of the net interest income	
		30.06.2023	31.12.2022	30.06.2023	31.12.2022
1	Déplacement parallèle vers le haut **Parallel up (+200 bps)**	-5 520	-5 206	1 893	291
2	Déplacement parallèle vers le bas **Parallel down (-200 bps)**	2 353	2 703	-1 738	27
3	Pentification de la courbe **Steepener**	743	-302		
4	Aplatissement de la courbe **Flattener**	-2 387	-634		
5	Hausse des taux courts **Short rate up**	-3 867	-2 177		
6	Baisse des taux courts **Short rate down**	2 146	1 116		

Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Les informations qualitatives relatives aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance sont détaillées au sein du rapport de Pilier 3 établi au 31 décembre 2022. Les informations quantitatives au 30 juin 2023 sont détaillées dans les modèles ci-après.

Tableau Modèle 1 - Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle

	Valeur comptable brute					Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Émissions de GES financées (émissions des catégories 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes équivalent CO_2)	Émissions de GES : pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise					
en millions d'euros		Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence "accords de Paris" de l'Union Européenne [1]	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	Dont émissions financées de catégorie 3		≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée
Expositions sur des secteurs contribuant fortement au changement climatique*	165 790	772		13 313	5 125	(2 823)	(538)	(1 942)			*68 511*	*33 783*	*53 884*	*9 612*	*9*
A - Agriculture, sylviculture et pêche	9 180	0		713	305	(183)	(34)	(133)			*3 663*	*2 811*	*2 374*	*332*	*8*
B - Industries extractives	561	175		41	3	(5)	(3)	(1)			*301*	*218*	*29*	*14*	*7*
B.05 - Extraction de houille et de lignite	1	0		0	0	(0)	(0)	0			*1*	*0*	*0*	*0*	*1*
B.06 - Extraction d'hydrocarbures	105	83		0	0	(0)	0	0			*74*	*26*	*5*	*0*	*6*
B.07 - Extraction de minerais métalliques	1	0		0	0	(0)	0	(0)			*1*	*0*	*0*	*0*	*1*
B.08 - Autres industries extractives	216	0		12	3	(2)	(0)	(1)			*153*	*38*	*15*	*9*	*5*
B.09 - Services de soutien aux industries extractives	238	92		29	0	(3)	(2)	(0)			*72*	*153*	*9*	*5*	*9*
C - Industrie manufacturière	18 258	120		1 017	777	(359)	(31)	(287)			*13 933*	*2 615*	*783*	*928*	*4*
C.10 - Industries alimentaires	2 744	0		201	169	(112)	(10)	(94)			*1 775*	*608*	*184*	*177*	*5*
C.11 - Fabrication de boissons	986	0		32	17	(9)	(1)	(6)			*767*	*145*	*36*	*37*	*3*
C.12 - Fabrication de produits à base de tabac	1	0		0	0	(0)	0	0			*1*	*0*	*0*	*0*	*1*
C.13 - Fabrication de textiles	216	0		20	7	(3)	(0)	(2)			*135*	*30*	*36*	*14*	*6*
C.14 - Industrie de l'habillement	166	0		17	29	(12)	(0)	(12)			*91*	*11*	*26*	*37*	*9*
C.15 - Industrie du cuir et de la chaussure	158	0		7	16	(4)	(0)	(3)			*102*	*32*	*19*	*5*	*5*
C.16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	578	0		45	23	(14)	(1)	(12)			*341*	*144*	*38*	*56*	*6*
C.17 - Industrie du papier et du carton	269	0		11	9	(6)	(0)	(5)			*193*	*56*	*12*	*8*	*4*
C.18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements	372	0		29	28	(12)	(1)	(10)			*215*	*95*	*26*	*35*	*6*
C.19 - Cokéfaction et raffinage	85	52		0	0	(0)	(0)	0			*33*	*51*	*0*	*1*	*5*
C.20 - Industrie chimique	1 200	4		44	13	(7)	(1)	(5)			*969*	*167*	*21*	*43*	*3*
C.21 - Industrie pharmaceutique	441	0		4	5	(3)	(0)	(1)			*368*	*61*	*0*	*12*	*3*
C.22 - Fabrication de produits en caoutchouc	870	4		56	17	(11)	(3)	(6)			*669*	*149*	*20*	*32*	*4*
C.23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	751	0		28	22	(9)	(1)	(6)			*573*	*124*	*33*	*22*	*4*
C.24 - Métallurgie	325	0		14	16	(4)	(0)	(3)			*260*	*52*	*3*	*9*	*3*
C.25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	1 735	0		112	142	(50)	(3)	(43)			*1 321*	*297*	*61*	*57*	*4*
C.26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	675	0		24	18	(8)	(0)	(6)			*539*	*40*	*16*	*80*	*3*
C.27 - Fabrication d'équipements électriques	414	60		22	14	(4)	(1)	(2)			*353*	*32*	*15*	*14*	*3*
C.28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.	1 379	0		32	36	(15)	(1)	(11)			*1 055*	*173*	*18*	*132*	*4*
C.29 - Industrie automobile	996	0		19	27	(11)	(1)	(10)			*902*	*65*	*9*	*20*	*2*
C.30 - Fabrication d'autres matériels de transport	652	0		64	77	(23)	(2)	(20)			*563*	*29*	*47*	*14*	*3*
C.31 - Fabrication de meubles	235	0		19	27	(8)	(1)	(7)			*118*	*68*	*29*	*20*	*6*
C.32 - Autres industries manufacturières	2 165	0		158	24	(22)	(2)	(10)			*1 917*	*122*	*64*	*62*	*2*
C.33 - Réparation et installation de machines et d'équipements	846	0		60	40	(14)	(2)	(11)			*671*	*65*	*68*	*42*	*5*

en millions d'euros	Valeur comptable brute			Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Émissions de GES financées (émissions des catégories 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes équivalent CO_2)	Émissions de GES : pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise	≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée
		Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence "accords de Paris" de l'Union Européenne [1]	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	Dont émissions financées de catégorie 3						
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3 038	236		59	36	(20)	(2)	(10)			*827*	*646*	*1 389*	*177*	*9*
D35.1 - Production, transport et distribution d'électricité	2 486	177		45	35	(18)	(2)	(10)			*557*	*595*	*1 158*	*175*	*9*
D35.11 - Production d'électricité	2 089	150		44	33	(17)	(2)	(10)			*353*	*494*	*1 071*	*171*	*11*
D35.2 - Fabrication de gaz; distribution par conduite de combustibles gazeux	509	58		14	1	(2)	(0)	(0)			*245*	*48*	*215*	*1*	*7*
D35.3 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	44	0		0	0	(0)	(0)	(0)			*26*	*3*	*15*	*0*	*5*
E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1 177	0		51	24	(18)	(3)	(12)			*733*	*250*	*161*	*33*	*5*
F - Services de bâtiments et travaux publics	13 383	27		1 520	632	(354)	(48)	(265)			*8 227*	*1 389*	*2 004*	*1 762*	*7*
F.41 - Construction de bâtiments	4 496	27		579	183	(124)	(16)	(101)			*2 752*	*304*	*585*	*856*	*7*
F.42 - Génie civil	1 476	0		27	25	(34)	(1)	(14)			*986*	*285*	*114*	*90*	*9*
F.43 - Travaux de construction spécialisés	7 411	0		914	424	(197)	(30)	(151)			*4 489*	*800*	*1 305*	*817*	*7*
G - Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	21 947	13		1 710	1 116	(617)	(65)	(494)			*14 311*	*3 645*	*1 821*	*2 169*	*6*
H - Transports et entreprosage	9 258	202		618	249	(113)	(23)	(65)			*6 195*	*1 858*	*901*	*304*	*5*
H.49 - Transports terrestres et transport par conduites	4 583	1		360	132	(71)	(15)	(43)			*3 346*	*809*	*253*	*175*	*5*
H.50 - Transports par eau	1 355	190		101	43	(12)	(4)	(5)			*920*	*328*	*101*	*5*	*6*
H.51 - Transports aériens	1 385	0		104	45	(7)	(2)	(4)			*711*	*366*	*306*	*1*	*4*
H.52 - Entreposage et services auxiliaires des transports	1 745	11		47	27	(21)	(2)	(12)			*1 068*	*330*	*233*	*114*	*7*
H.53 - Activités de poste et de courrier	191	0		5	2	(2)	(0)	(1)			*150*	*24*	*8*	*9*	*4*
I - Hébergement et restauration	6 274	0		854	544	(255)	(38)	(193)			*3 165*	*1 690*	*1 196*	*223*	*7*
L - Activités immobilières	82 715	1		6 730	1 439	(897)	(293)	(481)			*17 156*	*18 662*	*43 226*	*3 670*	*11*
Expositions sur des secteurs autres que ceux contribuant fortement au changement climatique [2]	94 876	87		7 711	2 768	(1 646)	(317)	(1 164)			*40 826*	*17 187*	*21 275*	*15 588*	*9*
K - Activités financières et d'assurance	15 560	69		880	479	(296)	(32)	(221)			*8 277*	*4 029*	*1 510*	*1 743*	*6*
Expositions aux autres secteurs (codes NACE J, M à U)	79 316	19		6 832	2 289	(1 350)	(286)	(943)			*32 549*	*13 158*	*19 764*	*13 845*	*10*
TOTAL	**260 666**	**860**		**21 025**	**7 893**	**(4 468)**	**(856)**	**(3 106)**			**109 337**	**50 970**	**75 158**	**25 201**	**9**

(1) Conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818
(2) Conformément au règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission complétant le règlement (UE) 2016/1011 par des normes minimales pour les indices de référence "transition climatique" de l'Union et les indices de référence "accord de Paris" de l'Union - règlement sur les indices de référence en matière de climat - considérant 6 : les secteurs énumérés à l'annexe I, sections A à H et section L, du règlement (CE) n° 1893/2006

Pour identifier les contreparties exclues des indices de référence « accords de Paris », le Groupe Crédit Mutuel fait le choix de s'appuyer sur les données fournies par l'ONG Urgewald, qui dresse et alimente deux listes distinctes : la *Global Coal Exit List* (GCEL) et la *Global Oil&Gas Exit List* (GOGEL).

Sur la base de ces listes, le Groupe Crédit Mutuel identifie les entreprises exclues des indices de référence « accords de Paris » et qui dégagent une partie de leur chiffre d'affaires

d'activités liées au charbon (GCEL) et au pétrole et au gaz (GOGEL). S'agissant des entreprises qui tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires d'activités de production d'électricité présentant une intensité d'émission de gaz à effet de serre supérieure à 100g CO_2e/kWh, les expositions relevant du code NACE D35.11 Production d'électricité ont été analysées afin de déterminer la source d'énergie produite. Les entreprises produisant de l'électricité à partir de source carbonées (autres que les énergies renouvelables ou l'énergie nucléaire) sont considérées comme exclues des indices de référence de l'Accord de Paris.

Le Groupe Crédit Mutuel considère qu'il n'a pas d'informations fiables sur lesquelles se baser pour identifier les expositions qui porteraient atteinte à un des objectifs environnementaux de la taxonomie. Ce point sera instruit à compter du rapport de Pilier 3 au 31 décembre 2023, lors de l'entrée en vigueur de la taxonomie européenne, au sein du Pilier 3.

Conformément au règlement d'exécution (UE) 2022/2453, les expositions considérées comme durables sur le plan environnemental n'ont pas été renseignées. Ces informations, établies sur la base de la taxonomie verte européenne, seront intégrées à compter du rapport de Pilier 3 au 31 décembre 2023.

Le groupe Crédit Mutuel n'a pas encore estimé les émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 à 3) de ses contreparties. Des projets de collecte de ces données sont en cours au sein de l'établissement et différentes méthodologies d'estimation sont à l'étude. Conformément aux exigences réglementaires, le groupe Crédit Mutuel commencera à divulguer ces informations au plus tard le 30 juin 2024.

Tableau Modèle 2 - Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Prêts garantis par des biens immobiliers - Efficacité énergétique des sûretés

	Valeur comptable brute totale (en millions d'euros)														
		Niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés)						Niveau d'efficacité énergétique (label du certificat de performance énergétique des sûretés)							Sans le label du certificat de performance énergétique des sûretés	
Secteur de la contrepartie		0; ≤ 100	> 100; ≤ 200	> 200; ≤ 300	> 300; ≤ 400	> 400; ≤ 500	> 500	A	B	C	D	E	F	G		Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés)
TOTAL UE	**283 863,7**	**17 230,1**	**139 182,3**	**72 561,0**	**28 275,3**	**5 091,1**	**16 122,9**	**2 353,6**	**4 041,1**	**19 634,1**	**42 018,3**	**23 339,5**	**8 613,3**	**6 804,2**	**177 059,6**	**97%**
Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	*45 346,2*	*2 583,7*	*21 876,1*	*10 008,0*	*5 020,2*	*738,0*	*3 262,1*	*138,3*	*191,0*	*929,0*	*1 710,1*	*1 327,5*	*609,4*	*744,6*	*39 696,3*	*95%*
Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	*238 499,8*	*14 646,1*	*117 305,9*	*62 552,8*	*23 254,9*	*4 353,0*	*12 860,7*	*2 215,3*	*3 850,1*	*18 705,1*	*40 308,2*	*22 012,0*	*8 003,9*	*6 059,6*	*137 345,6*	*97%*
Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	*17,7*	*0,25*	*0,4*	*0,2*	*0,2*	*0,1*	*0,1*	-	-	-	-	-	-	-	*17,7*	*7%*
Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	*225 012,9*	*12 344*	*121 214,5*	*54 570,9*	*21 793,0*	*1 135,9*	*13 954,4*								*167 956,9*	*100%*
TOTAL NON-UE	**6 269,0**	**20**	**58,7**	**28,1**	**48,0**	**-**	**6,8**	**-**	**-**	**-**	**0,4**	**0,2**	**-**	**0,1**	**6 268,6**	**0%**
Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	*2 783,0*	*20*	*58*	*28*	*48*	-	*6,8*	-	-	-	-	-	-	*0,1*	*2 783,0*	*0%*
Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	*3 485,7*	-	*0,4*	*0,3*	*0,0*	-	-	-	-	-	*0,4*	*0,2*	-	-	*3 485,6*	*0%*
Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	*0%*
Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	-	-	-	-	-	-	-								-	*0%*

Dans ce tableau figure la valeur comptable brute des prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux et résidentiels et par des sûretés immobilières saisies, et des informations sur le niveau d'efficacité énergétique des sûretés. En complément et afin de tenir compte de la particularité du modèle bancaire français, le groupe Crédit Mutuel a intégré dans ce modèle, l'ensemble des prêts immobiliers cautionnés.

Au 30 juin 2023, les diagnostics de performance énergétique (DPE) n'ont pas été systématiquement collectés pour les prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels, pour les prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux et pour les sûretés obtenues par prise de possession. Cette collecte a été complétée par la base de l'Agence de la transition écologique (ADEME) qui enregistre les DPE réalisés par les diagnostiqueurs en France.

Pour les expositions pour lesquelles seule l'étiquette de DPE a été collectée, le groupe Crédit Mutuel a établi une échelle de correspondance afin de déterminer le niveau de consommation énergétique associée, sur la base des échelles de consommation par étiquette, ou sur la base des consommations moyennes constatées sur les biens pour lesquels la donnée est complète (étiquette de DPE + consommation d'énergie exprimée en kWh/m^2).Pour les expositions pour lesquelles aucune donnée DPE n'est disponible, le Groupe Crédit Mutuel a procédé à des calculs internes pour estimer le niveau de consommation énergétique (en kWh/m^2). Ces calculs sont basés sur une extrapolation visant à appliquer aux expositions sans DPE la répartition obtenue sur les expositions pour lesquelles il existe des données DPE, en distinguant les prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels et les prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux.

Tableau Modèle 3 - Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Paramètres d'alignement

Le groupe Crédit Mutuel n'a pas encore fixé d'objectifs d'alignement sur l'ensemble des secteurs cibles de ce tableau et en lien avec le scénario Net Zero Emissions de l'Agence Internationale de l'Energie.

Cependant, en 2022, une première série d'objectifs a été publiée sur les secteurs hydrocarbures et production d'électricité. Ces objectifs ont été publiés sur le périmètre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui représente 98 % des encours au secteur Pétrole et 86 % des encours au secteur Production d'électricité du groupe Crédit Mutuel. Le détail de ces objectifs est publié sur le site internet du Crédit Mutuel[1].

Par ailleurs, des projets de tests de méthodologies d'alignement, et de collecte données sont en cours au sein du Groupe et différentes méthodologies d'estimation sont à l'étude.

Conformément aux exigences réglementaires, le groupe Crédit Mutuel commencera à divulguer ces informations au plus tard le 30 juin 2024.

Tableau Modèle 4 - Portefeuille bancaire - Indicateur du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone

Valeur comptable brute (agrégée en millions d'euros)	Valeur comptable brute de l'exposition sur les contreparties par rapport à la valeur comptable brute totale (agrégée) *(*)*	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Échéance moyenne pondérée (en année)	Nombre d'entreprises faisant partie des 20 plus grandes entreprises polluantes incluses
200	0,02%		5,4	3

(*) Pour les contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde.

Le groupe Crédit Mutuel, pour identifier les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone, s'appuie sur la liste *Carbon Majors* établie par le *Climate Accountability Institute*, diffusée en 2020 sur la base des données relatives à l'exercice 2018 (dernières données disponibles). Il a fait le choix de s'appuyer sur cette liste publique étant donné qu'elle englobe les émissions estimées sur les scopes 1, 2 et 3, et qu'elle constitue la liste la plus récente.

Conformément au règlement d'exécution (UE) 2022/2453, les expositions considérées comme durables sur le plan environnemental n'ont pas été renseignées. Ces informations, établies sur la base de la taxonomie verte européenne, seront intégrées à compter du rapport de Pilier 3 au 31 décembre 2023.

[1] https://www.creditmutuel.com/partage/fr/CNCM/telechargements/presse-et-publications/publications/2023/2022-Engagements-NZBA-Net-Zero-Banking-Alliance.pdf

Tableau Modèle 5 - Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique

	Valeur comptable brute													
	dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique													
		Ventilation par tranche d'échéance					dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'évènements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques	dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		
en millions d'euros		≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée							dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes
A - Agriculture, sylviculture et pêche	13 134	199	130	137	29	8	300	195	0	50	17	(12)	(2)	(8)
B - Industries extractives	596	20	4	2	0	4	22	4	0	1	0	(0)	(0)	(0)
C - Industrie manufacturière	20 537	896	206	83	60	5	784	461	0	78	66	(32)	(2)	(28)
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conc	3 667	21	20	42	11	11	27	67	0	4	0	(0)	(0)	(0)
E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets	1 491	33	8	2	1	5	25	18	0	3	1	(1)	(0)	(0)
F - Services de bâtiments et travaux publics	15 609	671	96	209	191	8	796	371	0	157	55	(31)	(6)	(22)
G - Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motoc	25 690	922	335	157	241	7	988	667	0	111	71	(36)	(5)	(28)
H - Transports et entreposage	10 178	232	76	54	8	6	197	174	0	38	22	(8)	(2)	(5)
L - Activités immobilières	96 602	703	1 251	3 392	353	12	4 104	1 594	0	427	82	(61)	(21)	(30)
Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	241 986	1 144	3 399	13 244	7 609	11	19 275	6 122	0	1 326	185	(116)	(47)	(57)
Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	48 130	418	776	1 674	48	13	2 070	846	0	233	61	(1)	(0)	(0)
Sûretés saisies	18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(0)	0	(0)
Autres secteurs pertinents (ventilation ci-dessous, le cas échéant)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Le groupe Crédit Mutuel a identifié trois risques physiques chroniques (hausse du niveau de la mer, hausse de la température, variation des précipitations) et trois risques physiques aigus (inondation, sécheresse, tempête/grêle/neige). La ventilation des encours est réalisée sur le périmètre de la France métropolitaine uniquement, qui représente 83% des encours du Groupe.

Au 30 juin 2023, l'évaluation de l'exposition à ces risques d'une contrepartie est réalisée au niveau de son code postal. Les codes postaux sont associés à des degrés de risques physiques variant de 0 (risque très faible) à 4 (risque très fort). Cette échelle a été construite en appliquant les principes méthodologiques suivants :

- Utilisation de données historiques pour les risques aigus ;
- Utilisation de données prospectives pour les risques chroniques, alignées avec le scénario RCP 8.5 du GIEC ;
- Pondération des notes par risques pour obtenir des notes consolidées d'exposition aux risques aigus et aux risques physiques.

Les encours exposés à niveau 4 sont reportés comme « sensible au changement climatique » dans le modèle 5.

Tableau Modèle 10 - Autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes dans le règlement (UE) 2020/852

Type d'instrument financier	Catégorie de contrepartie	Valeur comptable brute (en millions d'euros)	Type de risque atténué (risque de transition lié au changement climatique)	Type de risque atténué (risque physique lié au changement climatique)	Informations qualitatives sur la nature des mesures d'atténuation
Obligations (par ex. vertes, durables, liées à la durabilité en vertu de normes autres que les normes de l'UE)	Entreprises financières	1 654	OUI	NON	Voir (1) et (2) ci-dessous
	Entreprises non financières	303	OUI	NON	
	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	-			
	Autres contreparties	683	OUI	NON	
Prêts (par ex. verts, durables, liés à la durabilité en vertu de normes autres que les normes de l'UE)	Entreprises financières	2 332	OUI	NON	Voir (3), (4) et (5) ci-dessous
	Entreprises non financières	5 380	OUI	NON	
	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	458			
	Ménages	267	OUI	NON	
	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	1			
	dont prêts à la rénovation de bâtiments	113			
	Autres contreparties	301			

Le groupe Crédit Mutuel documente dans ce modèle les souscriptions d'obligations ainsi que les prêts proposés à la clientèle qui ne sont pas couverts par le règlement (UE) 2020/852 : Taxonomie européenne, au 30/06/2023. Les produits suivants ont été considérés :

(1) les investissements dans des obligations vertes. Au 30 juin 2023, les émetteurs de ces titres n'ayant pas documenté l'éligibilité de leurs émissions au règlement taxonomie, ils sont considérés comme non couverts par la réglementation européenne taxonomique.

(2) les investissements dans des obligations durables émises par des entités souveraines, non éligibles à la taxonomie, par définition.

(3) les financements à impact dont les caractéristiques dépendent d'atteinte d'objectif environnementaux. Ces prêts étant destinés aux contreparties non soumises aux obligations de publication de la directive 2014/95/UE *Non Financial Reporting Directive* (NFRD), ils ne sont pas pris en compte dans le calcul du ratio d'éligibilité mais permettent néanmoins d'atténuer le changement climatique de par les indicateurs développés pour la mesure d'impact (émissions de gaz à effet de serre notamment).

(4) les financements de projet dont l'objet porte sur des mesures d'atténuation du risque climatique (notamment les financements dédiés aux énergies renouvelables accordés aux contreparties non soumises aux obligations de publication de la directive 2014/95/UE *Non Financial Reporting Directive* - NFRD).

(5) les financements dont l'objet contribue à l'atténuation du risque climatique, notamment le financement des installations d'énergies renouvelables ou la rénovation énergétique des bâtiments pour les contreparties non soumises aux obligations de publication de la directive 2014/95/UE *Non Financial Reporting Directive* (NFRD).